

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2023

OBJET : Demandes de subventions - projet cœur de piège

L'An deux mille vingt trois

Le vingt-sept juin,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle Jean Foulquier sur la commune de Molandier,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 21 juin 2023Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Bernard BREIL, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Serge DI PALMA, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Catherine LASSALLE, Hélène MARTY, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Éric LANNES, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Marie-Hélène BOYER à Bernard BREIL, Thierry CADENAT à Magali FRECHENGUES, Muriel DENUC GUICHET à André CATHALA, Claudie FAUCON MEJEAN à André VIOLA, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Éric MISSE à Catherine LASSALLE.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les statuts de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère

Considérant que dans le cadre de sa politique d'aménagement de son territoire, la CCPLM souhaite lancer le projet de « Point Multi-services Cœur de Piège » qui aurait donc pour objectif de répondre entre autres à des problématiques d'accessibilité des services aux publics et d'attractivité d'un territoire.

Le Président explique que cette zone a été impactée par la perte de l'ICHN (indemnité compensatoire de handicaps naturels) depuis 2019 sur près de 26 communes de la Piège et près de soixante agriculteurs touchés. Toutes les initiatives permettront d'accompagner de nouvelles pratiques et renforcer la visibilité des produits de ce territoire. Ce point permettrait de regrouper un espace France Services, une agence postale intercommunale, une antenne des services communautaires. Le lieu pourrait accueillir des

partenaires en permanence ou en réunion. Ce tiers lieu permettrait de renforcer l'animation de la zone sociale de ce territoire par des initiatives participatives et locales. À l'exemple de la commune de Gaja La Selve, il serait prévu une aire de covoiturage et des aménagements urbains permettant de favoriser une mobilité verte. Ce point pourra proposer également des aménagements pour les producteurs locaux (magasins, casiers secs et frais...) afin de renforcer la visibilité et l'attractivité des dispositifs au cœur d'une zone très rurale. Cette opération serait donc localisée à Gaja La Selve et sa durée prévisionnelle de réalisation est fixée à partir de mars 2023 pour la réalisation du préprogramme à une livraison prévue en 2025. Les coûts liés à la mise en œuvre de cette opération sont estimés à **1 365 854 € HT** avec l'option qui serait actée en fonction des différentes concertations.

L'établissement de ces coûts nous permettent d'estimer le montant de participation publique nécessaire à 1 092 683,20 € HT.

Monsieur André VIOLA propose au conseil communautaire d'approuver le projet dont le montant des travaux est estimé à 1 365 854 € HT et de demander les subventions présentées dans le plan de financement ci-dessous.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Projet Tiers lieux "au cœur de la Piège"

Détails du montant demandé	Etat (DSIL)	FEDER	Conseil Départemental	CCPLM - autofinancement	Total
	25%	45%	10%	20%	
	341 463,50	614 634,30 €	136 585,40	273 170,80 €	1 365 854 €

Pour information : Tranche ferme et optionnelle

Détails du montant demandé au Département	Montants
Tranche ferme Etudes /Maîtrises d'Œuvre	179 000 €
Tranche ferme Travaux	1 055 404 €
Tranche optionnelle Etudes / Maîtrises d'Œuvre	21 450€
Tranche optionnelle Travaux	110 000 €
Total	1 365 854 €
Sous total Etudes / Maîtrise d'œuvre (ferme + option)	200 450 €
Sous-total Travaux (ferme + option)	1 165 404 €
Total	1 365 854 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE le dossier présenté pour un montant total de **1 365 854 € HT**

SOLLICITE une subvention **du Département**, sur la base de **10 % maximum** du montant H.T. précité, soit la somme de **136 585,40 € maximum**

SOLLICITE une subvention au **FEDER**, sur la base de **45% maximum du montant H.T.** précité, soit la somme de **614 634,30 € maximum**

